

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
189^e année
25 avril 2013
n° 15 / 7552^e
pages 985 à 1056

CHRONIQUE / Contentieux judiciaire international

La refonte du règlement Bruxelles I
(règlement UE n° 1215/2012 du 12 décembre 2012)

> *Louis d'Avout*

1014

ÉDITO

985 Calmos!, *Félix Rome*

ACTUALITÉS

- 991 Marque: articulation entre les actions en contrefaçon et en concurrence déloyale
- 995 Infection nosocomiale: preuve de la faute de la clinique et contribution à la dette
- 996 Mariage pour tous: adoption définitive du projet de loi
- 1002 Délit de presse (prescription): nouveau délai en cas de création d'un lien hypertexte
- 1007 Elections départementales et municipales: adoption définitive du texte
- 1011 Passerelle « politique-avocat »: publication du décret d'abrogation

POINT DE VUE

- 1012 Quelles seraient les conséquences juridiques de la suppression du mot « race » de notre Constitution ?, *Nicolas Malherbe*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1026 Panorama: Droit du travail: relations individuelles de travail, *Pascal Lokiec et Jérôme Porta*
- 1041 Notes: Quelle valeur accorder à la copie fidèle et durable... d'un écrit imparfait?,
note sous Civ. 1^{re}, 19 févr. 2013, Eric Garaud
- 1045 Précisions sur les mesures de sonorisation et de fixation d'images,
note sous Crim. 23 janv. 2013, Tatiana Potaszkin
- 1050 Neutralisation du droit de rétrocession: une décision de conformité trop protectrice
des prérogatives de la puissance publique?,
note sous Cons. const., 15 févr. 2013, Jean-Pierre Grandemange

ENTRETIEN

- 1056 Véronique Magnier - Rémunération des patrons: nouvelles propositions

DAJLOZ

321315



9 782993 213155

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE
et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition

REDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

Sabrina LAVRIC (5356) Rédactrice en chef adjointe

• REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Commerce électronique: Cédric MANARA

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Florine LHULLIER (5363)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON (5448)

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 398 € HT (406,36 € TTC)

Etranger: 464 € HT

Prix au numéro: 19,40 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1012 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Avril 2013

Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart broché
Recueil/Dalloz Avocats

SOMMAIRE

ÉDITO par Félix Rome

985 Calmos!



988

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Lettre de change: clause expresse d'exclusion

de l'endossement, *Com.* 9 avr. 2013

Cautionnement: portée du formalisme des
mentions manuscrites, *Civ.* 1^{re}, 10 avr. 2013

Consommation

Tacite reconduction: résiliation en cas de
défaut d'information, *Civ.* 1^{re}, 10 avr. 2013

Clause abusive: appréciation du déséquilibre
significatif, *Civ.* 1^{re}, 10 avr. 2013

Entreprise en difficulté

Admission des créances: sursis à statuer en
cas d'incompétence, *Com.* 9 avr. 2013

Fiscalité

Droits d'enregistrement (convention de
successeur): cession au sein d'un groupe
de sociétés, *Com.* 3 avr. 2013

Propriété intellectuelle

Marque: articulation entre les actions en
contrefaçon et en concurrence déloyale,
Com. 19 mars 2013

Conseil en propriété industrielle: rupture des
relations commerciales, *Com.* 3 avr. 2013

Enregistrement des marques: propositions de
modification des textes européens

Société et marché financier

Expertise de l'article 1843-4: nature et fin de
la mission de l'expert, *Com.* 26 mars 2013

994

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Infection nosocomiale: preuve de la faute de
la clinique et contribution à la dette,
Civ. 1^{re}, 10 avr. 2013

Famille-Personne-Succession

Mariage pour tous: adoption définitive du
projet de loi

Pupille de l'Etat (arrêté d'admission):
conventionnalité du délai de contestation,
Civ. 1^{re}, 9 avr. 2013

997

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail d'habitation (décès du preneur): transfert
au conjoint survivant, *Civ.* 3^e, 10 avr. 2013

Construction-Urbanisme

Cession de terrains de l'Etat (construction de
logements): publication du décret

999

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Limitation de l'accès à l'université: pas de
violation du droit à l'instruction (Italie),
CEDH 2 avr. 2013

Handicap: notion et aménagement des
conditions de travail, *CJUE* 11 avr. 2013

Travailleur frontalier au chômage:
lieu d'obtention d'une allocation,
CJUE 11 avr. 2013

1001

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Presse et communication

Délit de presse (prescription): nouveau délai
en cas de création d'un lien hypertexte,
TGI Paris, 18 mars 2013

Atteinte à la présomption d'innocence:
affichage d'une décision de justice,
Civ. 1^{re}, 10 avr. 2013

Procédure pénale

Libération conditionnelle: étranger non visé
par une mesure d'éloignement,
Crim. 4 avr. 2013

Perquisition chez un avocat:
non-renvoi d'une QPC, *Crim.* 3 avr. 2013

Contraventions: audition sans notification
du droit de se taire, *Crim.* 3 avr. 2013

1006

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Taxe locale sur la publicité extérieure:
constitutionnalité du dispositif,
Cons. const., 19 avr. 2013

Elections départementales et municipales:
adoption définitive du texte

Environnement

Déclaration d'utilité publique: respect
du principe de précaution, *CE* 12 avr. 2013

1009

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Indemnité de départ: modification
importante de l'équipe de direction,
Soc. 10 avr. 2013

Sécurité sociale

Prestations familiales: conditions pour les
travailleurs migrants algériens,
Cass., ass. plén., 5 avr. 2013

Prestations familiales: conditions pour les
travailleurs migrants turcs,
Cass., ass. plén., 5 avr. 2013

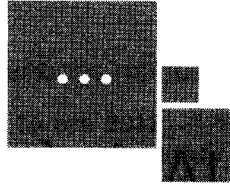
1010

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence européenne: défendeurs
partiellement domiciliés hors de l'Union,
CJUE 11 avr. 2013

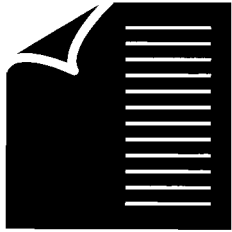
Passerelle « politique-avocat »:
publication du décret d'abrogation



POINT DE VUE

1012

Quelles seraient les conséquences juridiques de la suppression du mot « race » de notre Constitution ?
par Nicolas Malherbe



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1014

La refonte du règlement Bruxelles I
(règlement UE n° 1215/2012
du 12 décembre 2012)
par Louis d'Avout

PANORAMA

1026

Droit du travail: relations individuelles de travail
janvier 2012 - mars 2013
par Pascal Lokiec et Jérôme Porta

NOTES

1041

Quelle valeur accorder à la copie fidèle et durable...
d'un écrit imparfait?, note sous Civ. 1^{re}, 19 févr. 2013
par Eric Garaud

1045

Précisions sur les mesures de sonorisation
et de fixation d'images, note sous Crim. 23 janv. 2013
par Tatiana Potaszkin

1050

Neutralisation du droit de rétrocession:
une décision de conformité trop protectrice
des prérogatives de la puissance publique?,
note sous Cons. const., 15 févr. 2013
par Jean-Pierre Grandemange



ENTRETIEN

1056

Véronique Magnier - Rémunération des patrons: nouvelles propositions

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), soit à Sabrina Lavric (s.lavric@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes: pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises); pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page); pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).